



## De l'Ossau à Katahdin

**La lettre infos des adhérents de l'Association de l'Ossau à Katahdin**

**n°100**

Site : <http://ossau.katahdin.free.fr/>

15 janvier 2018

Courriel : [Jean.renault@wanadoo.fr](mailto:Jean.renault@wanadoo.fr)

Bonjour à tous,



**100** numéros déjà, et à l'occasion de cet anniversaire, nous profiterons de **l'Assemblée Générale du 17 mars 2018** pour dresser le bilan et voir comment nous pouvons améliorer nos prochaines publications !

## 16 janvier 1920 : La « Prohibition » en vigueur aux États-Unis

Marche des ligues de vertu en faveur de la prohibition. Le 16 janvier 1920, le XVIIIe



amendement à la Constitution des États-Unis d'Amérique interdit la vente mais aussi la consommation d'alcool sur toute l'étendue du pays. Cette « Prohibition » marque le triomphe des ligues de vertu.

Mais il s'ensuit paradoxalement une explosion des trafics illégaux par des « bootleggers », ainsi appelés parce qu'ils cachent des bouteilles dans leurs bottes.

Les organisations mafieuses d'origine sicilienne, transplantées aux États-Unis par la dernière vague d'immigration, sautent sur l'occasion pour étendre leurs activités avec des hommes comme

Al Capone ou Lucky Luciano. La corruption gangrène la police et l'administration. La criminalité s'étend...

Devant un pareil échec, le gouvernement américain choisit sagement de reculer. Le 17 février 1933, au tout début de la présidence de Franklin Delano Roosevelt, est voté le Blaine Act du sénateur John J. Blaine, qui autorise la vente de bière. Et le 5 décembre 1933 est voté le XXIe amendement qui, tout simplement, annule le XVIIIe. La Prohibition cesse dès lors de ronger la société américaine.

## Conférence

**MERCREDI 31 JANVIER -----> 18h30 - Salle Louis-Barthou**  
**Les deux abbés Fénelon.**

**Jean Renault, président de l'association de l'Ossau à Katahdin.**

Au 19e siècle, plusieurs historiens canadiens ont pensé que l'abbé Fénelon, qui a séjourné en Nouvelle-France et le futur évêque de Cambrai, précepteur du duc de Bourgogne, fils de Louis XIV, étaient un seul et même personnage. La réalité est pourtant toute simple : l'abbé de Fénelon et l'archevêque de Cambrai, auteur de *Télémaque* étaient frères consanguins, leur père s'étant marié deux fois.

Le premier, né en 1641, fut appelé François, le second, né en 1651, se nommait François Armand. Si François-Armand est connu, son frère l'est beaucoup moins. L'abbé Fénelon vécut totalement ignoré, il mourut en 1679. Pourtant, son aventure en Nouvelle-France mérite d'être connue car elle montre une autre face (la mauvaise?) du caractère des hommes qui gouvernent la Nouvelle-France à cette période.

Extrait de la conférence du 31 janvier :

*« Frontenac accusa Fénelon du crime de rébellion et de provocation à la sédition. Mais les lois défendaient aux magistrats et juges laïques de citer devant eux un prêtre en matière criminelle avant que son évêque l'eut jugé coupable. Dans le même temps, il faisait poursuivre avec vigueur les procès de Perrot, de De Carion et des coureurs des bois.*

*Mais le procès fut commencé et Fénelon fut assigné à comparaître devant le Conseil Supérieur. Deux fois, Fénelon récusait l'autorité du Conseil.*

*Enfin, Fénelon se décida à paraître devant le Conseil. Mais comme il en récusait la compétence, il ne voulut pas s'y montrer dans la posture d'un coupable, c'est à dire, debout et découvert. En entrant dans la salle, il s'avança vers la table, à l'extrémité de laquelle siégeait le gouverneur...Personne ne s'attendait à cet incident. Frontenac prit aussitôt la parole et lui dit qu'il devait rester debout pour entendre ce que le Conseil avait à lui demander.*

*Fénelon, s'asseyant, lui répondit qu'il ne voulait pas déroger aux privilèges que les Rois donnaient aux Ecclésiastiques de parler assis et couverts.*

*Frontenac lui répliqua que cette remarque ne s'adresse pas aux Ecclésiastiques cités pour les crimes dont on les accuse. Fénelon enfonça alors son chapeau sur la tête et se mis à se promener dans la salle. Il considéra que Frontenac l'avait insulté en le qualifiant de criminel et il répliqua que son prétendu crime n'était que dans la tête du Gouverneur.*

*(...)*

*Cet incident se passa le 21 aout 1674.*

*Le procès va se prolonger, Fénelon déclarant qu'il ne reconnaissait pas le Conseil pour juge, et que « ce que le Conseil a fait ou pourra faire est nul ».*

*Les procédures vont se multiplier sans que Frontenac pût en tirer davantage. »*



Association de l'Ossau à Katahdin

<http://ossau.katahdin.free.fr/>  
<https://www.facebook.com/groups/ossau.katahdin/>